



Le **Jardin des Lotus** est une petite association fondée en 2008, pour venir en aide aux habitants de Zuluk-Gnathang, réfugiés en Inde, tibétains et népalais, entre 3200 et 4200 m d'altitude dans l'Himalaya, aux confins du Sikkim, à la frontière indo-tibétaine.

Les habitants de Zuluk et de la haute montagne environnante vivent dans des cabanes en ferraille ou en bambous, complètement isolés l'hiver, illettrés, et ils espèrent un avenir meilleur pour les plus jeunes enfants, livrés à eux-mêmes, pauvrement vêtus, sans un jouet, sans un livre, sans école.



Même si la situation s'améliore un peu avec l'ouverture de la route aux touristes, exclusivement indiens, la vie reste très dure, entre la mousson qui engendre des glissements de terrains d'avril à octobre, et l'hiver, terrible quand tout est gelé. Il faut alors faire fondre la neige pour avoir de l'eau. Et constamment réparer la route et quelques bâtiments en dur.



Le Jardin des Lotus a d'abord aidé Paljor, un moine tibétain, à scolariser une dizaine d'enfants dans 2 classes en bambous, puis grâce à la générosité de ses membres et grâce à un mécénat d'entreprise, l'association a fait construire une école-pensionnat en 2014, où une centaine d'enfants sont désormais accueillis dans une atmosphère chaleureuse.

Des parrains-marraines s'engageant dans la régularité d'un versement mensuel ont permis de totalement prendre en charge une cinquantaine d'enfants, entre 3 et 12 ans, parmi les plus pauvres, dont les parents n'ont aucune capacité financière.

Ces parrainages collectifs financent le quotidien, qui revient à 60 € par mois par enfant, comprenant : hébergement, nourriture, uniformes, imperméables et bottes pour la mousson, fournitures scolaires, salaires des 7 professeurs et de l'équipe (4 personnes) du pensionnat, qui s'occupe des enfants en permanence, en dehors des heures de cours, week end compris. Pendant les vacances, 2 orphelins restent à demeure avec la directrice, qui est un peu leur maman de substitution.

Malheureusement, en quelques années les moussons successives, puis le gel l'hiver, ont eu raison des bâtiments et il faut désormais carreler les sols et les murs des classes qui sont rongés par l'humidité.



L'association a besoin de nouveaux parrainages pour maintenir le quotidien et laisse les parrains-marraines décider de la somme qu'ils peuvent offrir, tout en proposant un minimum de 15 € mensuels, par chèque ou virement.

Des adhésions, des dons ainsi que des concerts et expos d'artisanat indo-tibétain participent au financement des travaux de sécurisation des bâtiments.

Si vous souhaitez aider à ouvrir l'avenir de ces enfants, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer avec votre chèque à l'ordre du « Jardin des Lotus ». Un RIB peut vous être adressé sur demande.

Cette association étant reconnue d'intérêt général par l'Administration Fiscale, 66% des versements sont déductibles de l'impôt sur le revenu des particuliers dans la limite de 20% du revenu imposable et 60% pour les entreprises, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Toutes les 6 semaines environ, vous recevrez, par e-mail, la lettre d'informations de l'association.

Bulletin à découper et à retourner rempli, au : JARDIN des LOTUS, 5 rue de la Fiancée, 91410 LA FORET LE ROI

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Code postal et Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail (très important pour éviter les frais postaux) : _____

Ces renseignements sont uniquement destinés à l'association, ils ne sont jamais communiqués à des tiers.

Ci-joint ma cotisation de 20 € à l'ordre du « Jardin des Lotus » pour l'année 2023

Je fais un don, de : _____ €

Je souhaite devenir parrain-marraine, de manière collective, et m'engage à verser _____ € par mois, en 1 ou plusieurs fois

Ci-joint versement de : _____ € représentant : _____ mois de parrainage, à partir du mois de : _____

Sommes déductibles des impôts : un versement de 100 € revient à 34 €.

Date et signature

Un reçu sera adressé début 2024 pour les versements reçus jusqu'au 31/12/23